

Contribution à l'enquête publique
Dossier réglementaire de régularisation du stade d'eau vive
de l'Argentièrre-la-Bessée (05)

A monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier déposé par la mairie de l'Argentièrre-la-Bessée afin de renouveler l'autorisation administrative du Stade d'eau vive de L'Argentièrre-La-Bessée.

En tant qu'utilisateur de cet équipement pour :

- La pratique libre et l'apprentissage du canoë-kayak
- Des exercices et entraînement de sécurité
- Enrichir nos propositions commerciales par un embarquement en amont du stade ou un débarquement en aval du stade
- Depuis 1980 on navigue sur le parcours Argentièrre-la-Bessée et St. Crépin, et la création du stade d'eaux vives d'Argentièrre est devenu un passage de rêve pendant nos stages depuis son existence. Une perle en plus entre toutes les possibilités d'eaux vives qu'offre les Hautes Alpes.
- Pendant la saison, au moins une vingtaine de mi-journées on utilise avec nos stages le lac et le bassin pour encadrer enfants, débutants/débutantes, et kayakistes/canoéistes confirmées.

Nous tenons à ce qu'il soit pérennisé et que son autorisation d'existence et d'entretien soit renouvelée dans les meilleures conditions pour notre satisfaction est celle des autres usagés.

Fait à St. Crépin

Le 07/09/2026

NOM, Prénom ; Konijnenberg Bartjan

Structure : STIP-YAKS

Fonction : Propriétaire

Signature

